



RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00341

Numéro SIREN : 539 448 605

Nom ou dénomination : 1NGETUDE

Ce dépôt a été enregistré le 14/08/2017 sous le numéro de dépôt 16848



16848

123341

14 AOUT 2017



SAS INGETUDE
74 RUE DE CHAMBOURCY
78300 POISSY

n° de
facture

Quity.

n° de
chrono

Tél :

SAS au capital de 4 000 euros RCS Versailles B 539448605 Siret 53944860500011

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 05 juin 2017

Procès-verbal

L'an deux mille dix sept,
Et le 05 juin à onze heures,

L'associé unique de la SAS «INGETUDE», agissant en qualité d'associé fondateur de la société « 1NGETUDE », Société par action simplifiée de forme unipersonnelle. Au capital de 4 000 euros dont le siège social est fixé au 74 RUE DE CHAMBOURCY à 78300 POISSY, Immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 539448605, soumis par option à l'impôt société.

Composant l'intégralité du capital social.

Le président dépose sur le bureau :

- L'inventaire au 31 décembre 2016
- Le rapport de gestion établi par la gérance, et le rapport spécial prévu à l'article 50 du 24 juillet 1966,
- Les comptes annuels au 31 décembre 2016
- L'ordre du jour de l'assemblée,
- Le texte des résolutions proposées.

Le président, conformément aux dispositions statutaires, présente les décisions ordinaires selon l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports de la gérance sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et sur les conventions visées par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 ,
- Approbation desdits comptes annuels et conventions
- Affectation du résultat
- Quitus à la gérance



SAS INGETUDE

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

(code de commerce, article 9 et 11)

(décret n° 83-1020 du 29 Novembre 1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1 & 24-3)

Généralités

Les conventions comptables généralement acceptées ont été appliquées dans le respect des principes de prudence, de la permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et en se plaçant dans la perspective de continuation de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.



SAS INGETUDE

Puis, il donne lecture de ses rapports.

Cette lecture achevée, les résolutions suivantes, inscrites à l'ordre du jour, sont successivement mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par la gérance sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 avec une durée de douze mois, approuve lesdits comptes annuels, tels que présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport, et donne quitus au gérant pour sa gestion.

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial de la gérance, prend acte que ledit rapport ne fait état d'aucune convention particulière.

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance, décide d'affecter le résultat de cet exercice 2016, s'élevant à (6 447) euros, au compte « report à nouveau ».

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir les formalités légales partout où besoin sera.

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent procès-verbal signé après lecture.

SIGNATURE

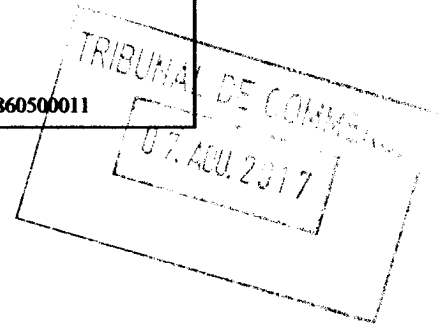
Mr MARTINS DAVID



SAS INGETUDE
74 RUE DE CHAMBOURCY
78300 POISSY

Tél :

SAS au capital de 4 000 euros RCS Versailles B 539448605 Siret 53944860500011



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 05 juin 2017

De la société

INGETUDE



SAS INGETUDE
74 RUE DE CHAMBOURCY
78300 POISSY
Tél :
SAS au capital de 4 000 euros RCS Versailles B 539448605 Siret 53944860500011

Rapport de gestion

A l'assemblée générale ordinaire annuelle du 05 juin 2017

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réuni en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de notre gestion au cours de l'exercice social, clos le 31 décembre 2016, avec une durée de 12 mois, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels à cette date.

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les règles et méthodes comptables généralement admises.

Les produits d'exploitations s'élèvent à	41 535 euros
Et les charges à	47 978 euros
Soit un résultat d'exploitation de	(6 443) euros

Compte tenu des charges financières	4 euros
des produits financiers.....	0 euros
des charges exceptionnelles.....	0 euros
Et des produits exceptionnelles.....	0 euros
Cet exercice est Déficitaire de (après IS : 0 euros)	(6 447) euros

Nous vous proposons d'affecter ce résultat au compte report à nouveau.

Notre prochain exercice devrait dégager un résultat bénéficiaire.

RAPPORT SPECIAL

Dans le cadre de ce rapport, nous devons, conformément aux dispositions de l'article 50 de la loi sur les sociétés commerciales, vous informer des conventions intervenues, directement ou indirectement, entre votre société et l'un de ses gérants ou associés.

Nous vous précisons qu'aucune convention de cette nature n'est intervenue au cours de l'exercice.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous donner tout complément d'information dont vous pourriez avoir besoin, pour vous permettre de statuer en connaissance de cause.

La gérance



SAS INGETUDE

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

(code de commerce, article 9 et 11)

(décret n° 83-1020 du 29 Novembre 1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1 & 24-3)

Généralités

Les conventions comptables généralement acceptées ont été appliquées dans le respect des principes de prudence, de la permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et en se plaçant dans la perspective de continuation de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

①

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2017

Néant *

Désignation de l'entreprise INGETUDE

Adresse de l'entreprise 74 RUE DE CHAMBOURCY 78300 POISSY

SIREN 5 3 9 4 4 8 6 0 5

Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2

Durée de l'exercice précédent* 1 2

Exercice N clos le
3 1 2 2 0 1 6

ACTIF

Brut
1Amortissements-Provisions
2Net
3

ACTIF IMMOBILISÉ		010		012		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *					
	Autres *	014		016		
Immobilisations corporelles *		028	17 143	030	11 262	5 881
Immobilisations financières * (1)		040		042		
Total I (5)		044	17 143	048	11 262	5 881
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060		062		
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	15 479	070		15 479
	Autres* (3)	072	2 183	074		2 183
Valeurs mobilières de placement		080		082		
Disponibilités		084	4 061	086		4 061
Charges constatées d'avance*		092		094		
Total II		096	21 722	098		21 722
Total général (I + II)		110	38 865	112	11 262	27 603

PASSIF

Exercice N
1

NET

CAPITAUX PROPRES					
Capital social ou individuel*				120	4 000
Écarts de réévaluation				124	
Réserve légale				126	
Réserves réglementées*				130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* (31				132	
Report à nouveau				134	10 010
Résultat de l'exercice				136	(6 447)
Provisions réglementées				140	
Total I				142	7 563
Provisions pour risques et charges				Total II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : (69		2 897	172	20 040
Produits constatés d'avance				174	
Total III				176	20 040
Total général (I + II + III)				180	27 603
REMOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **INGETUDE**

Néant *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 6 |

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
				Services*	217		218
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée*					224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
	Autres produits					230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	41 535
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stock (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : immobilier :)					242	23 587
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243			244	784
	Rémunérations du personnel*					250	14 650
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	5 668
	Dotations aux amortissements*					254	3 289
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259			262	1
			260				
Total des charges d'exploitation (II)					264	47 978	

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(6 443)
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)		294	4
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	347			300	
		348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII) 310 (6 447)

B — RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 312 314 6 447

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles*		322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		

Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à revaloriser (art. 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990			
	Dont divers	ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		350
		Créance due au report en arrière du déficit				346		
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)				655		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col.1 Déficit col.2 352 354 6 447

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
	Déficits antérieurs reportables : * 2 310					360

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : INGETUDE

Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *	
			ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404	406		
	Autres	410		412		414	416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424	426		
	Constructions	430		432		434	436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	3 604	442		444	446	3 604	
	Installations générales, agencements divers	450	12 839	452		454	456	12 839	
	Matériel de transport	460		462		464	466		
	Autres immobilisations corporelles	470	700	472		474	476	700	
Immobilisations financières		480		482		484	486		
TOTAL		490	17 143	492		494	496	17 143	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
			IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES						
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 486	532	721	534		536	2 207
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	5 788	542	2 568	544		546	8 356
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	700	562		564		566	700
TOTAL		570	7 974	572	3 289	574		576	11 262

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES								
		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
						19% ⑥	15% ou 16% ⑦	0% ⑧		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧			
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19% (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591			
TOTAL					596	585	597	599		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.